
Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du vendredi 26 septembre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt six septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents : 11

Votants : 11

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL, Thierry ROHAT

Secrétaire de séance : Martine GOUILLOU

Objet : Conseiller de prévention - 2014_068

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Partie 4 du code du travail relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, et notamment l'article L-4121-2 sur les principes généraux de prévention (obligation de planifier la prévention),

Vu la délibération du conseil communautaire DE_2012_87 du 10 décembre 2012 de mutualisation d'un agent « conseiller de prévention » avec la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie à hauteur d'un mi-temps chacun

Vu la délibération du conseil communautaire DE_2013_62 du 12 septembre 2013 de mutualisation du conseiller de prévention à hauteur du mi-temps partagé à ¼ de temps pour la Communauté de Communes du Canton de Charly et ¼ de temps partagé entre les communes de la Communauté de Communes du Canton de Charly intéressées

Après en avoir délibéré,

- décide de poursuivre la Commune de Marigny en Orxois dans une politique de prévention des risques professionnels matérialisée par une démarche structurée, ainsi qu'un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).

- décide de mutualiser un conseiller de prévention avec la Communauté de Communes du Canton de Charly.

- autorise le Maire à signer une convention d'intervention du conseiller de prévention pour la période de la mandature.

- accepte les conditions financières fixées par la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, à savoir un tarif fixé au nombre d'agents de la commune comprenant le coût du salaire et de frais de fonctionnement.

Le tarif sera réactualisé chaque année par la Communauté de Communes en fonction de l'évolution de carrière du conseiller de prévention.

- autorise le Maire à émettre le mandat de règlement de la prestation chaque année

Objet : Fonds de Solidarité Logement - 2014_069

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Conseil Général sollicite la Commune pour contribuer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Conseil Municipal s'oppose (5 voix pour et 6 voix contre) au versement d'une participation au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Objet : Porte du local de la Halle - 2014_070

Le Maire informe le Conseil Municipal que la défectuosité des gonds ont nécessité le remplacement des quatre pentures de la porte du local de la Halle et que le coût des travaux est plus élevé que prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à mandater la facture d'un montant TTC de 1 614,48 €.

Objet : Délibération modificative budgétaire N° 3/2014 - 2014_071

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les modifications budgétaires suivantes :

-Dépenses d'investissement

Compte 2031 opération 10005 + 2 520

Compte 2184 opération 10005 + 880

- Recettes d'investissement

Compte 021 + 3 400

- Dépenses de fonctionnement

Compte 023 + 3 400

Compte 61523 - 3 400

Objet : Grilles d'exposition- 2014_072

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter 12 grilles d'exposition pour équiper la salle polyvalente.

Les crédits nécessaires sont votés en section d'investissement par délibération modificative budgétaire.

Objet : Requalification de la future mairie en ERP - 2014_073

Le Maire expose au Conseil Municipal les deux offres qui ont été établies pour la requalification de la future mairie en Etablissement Recevant du Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de l'Architecte qui répond le mieux aux besoins de la Commune, c'est-à-dire celle établie par Monsieur VERLE pour un montant de 5 040 € TTC.

Les crédits nécessaires sont ouverts en section d'investissement, opération 28 "future mairie" du budget primitif 2014.